

MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO : LES CHIFFRES

1^{er} janvier – 30 juin 2024





L'OCS PUBLIE LE RAPPORT INTITULÉ **MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO : LES CHIFFRES,** À TITRE DE RESSOURCE POUR TOUS LES ONTARIENS ADULTES.

En tant que grossiste et distributeur du cannabis récréatif légal de l'Ontario, la Société ontarienne du cannabis (OCS) a pour mission d'offrir une option de rechange compétitive au marché illégal, de se faire le champion d'une industrie de cannabis socialement responsable et de reverser ses bénéfices à la population de l'Ontario. L'OCS est fière de communiquer des données visant à informer les Ontariens adultes des progrès réalisés dans l'industrie légale du cannabis, soutenant ainsi notre vision qui consiste à favoriser le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

L'information contenue dans cette publication démontre l'étendue et la portée des opérations de vente au détail du cannabis en Ontario et la croissance de l'accès au cannabis légal au fil du temps. Le présent document vise à donner un aperçu des principaux faits et chiffres pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, ainsi que des données historiques pertinentes en glissement annuel.

Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres fera l'objet de plusieurs éditions au fil du temps, et l'OCS vous invite à lui faire part de vos commentaires afin d'améliorer la valeur de cette publication pour les Ontariens adultes. Envoyez vos commentaires à l'OCS à l'adresse inquiries@ocs.ca.

AVERTISSEMENT : Les données fournies dans la présente publication ne le sont qu'à titre informatif. L'OCS est l'unique propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et de tous les droits, titres et intérêts liés à la présente publication, *Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres (1^{er} janvier – 30 juin 2024)*, et de toutes les données qui y sont contenues, lesquels ne peuvent être utilisés ; les idées qui en découlent ne peuvent être exploitées, qu'avec l'approbation écrite de l'OCS. Conformément à ce qui précède, aucune partie autre que l'OCS n'est autorisée à modifier, publier, transmettre, participer au transfert ou à la vente, créer des œuvres dérivées ou exploiter ou utiliser de quelque manière que ce soit la présente publication, *Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres (1^{er} janvier – 30 juin 2024)*, ou toutes les données qui y sont utilisées, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'OCS. Ladite publication est destinée à des fins d'orientation et de renseignements d'ordre général uniquement. Elle ne doit en aucun cas être considérée comme une forme de rapport financier ou comme une recommandation d'achat, de vente ou de consommation de l'un des produits énumérés. Les données fournies n'ont pas été vérifiées et n'ont pas été rapprochées des données officielles de l'OCS. L'OCS ne peut par conséquent être tenue responsable de l'utilisation éventuelle de cette publication. Ce document est également publié en anglais. Il est disponible sur OCS.ca.

LES MAGASINS DE VENTE DE CANNABIS AUTORISÉS DE L'ONTARIO ONT VENDU, EN QUANTITÉ, PLUS DE 21% DE CANNABIS DE PLUS QUE PENDANT LA MÊME PÉRIODE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, POUR UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE PLUS D'UN MILLIARD DE DOLLARS.

Ventes totales dans les magasins de vente de cannabis autorisés en Ontario

1 029 614 280 \$

Nombre d'unités de gestion des stocks (UGS) de produits actifs en Ontario

4 746

Nombre total d'unités expédiées aux magasins de vente de cannabis autorisés à travers l'Ontario

50 199 845

Prix de gros moyen par gramme (fleurs séchées)

3,84 \$

Prix de gros moyen pondéré par gramme, sans TVH, y compris les fleurs séchées et les préroulés





*Glossaire en page 16.

*Nombre de magasins de vente de cannabis autorisés mis en service dans le cadre des affaires avec l'OCS. Ce chiffre ne représente pas le nombre net de nouvelles ouvertures de magasins.

LE CENTRE DE DISTRIBUTION DE L'OCS A EXPÉDIÉ 204 314 110 GRAMMES DE CANNABIS AUX MAGASINS DE VENTE DE CANNABIS AUTORISÉS DE L'ONTARIO ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 30 JUIN 2024. SOIT UNE AUGMENTATION DE 18,5% EN GLISSEMENT ANNUEL.

Total des livraisons effectuées aux magasins

34 063

(↑ 5% EGA)

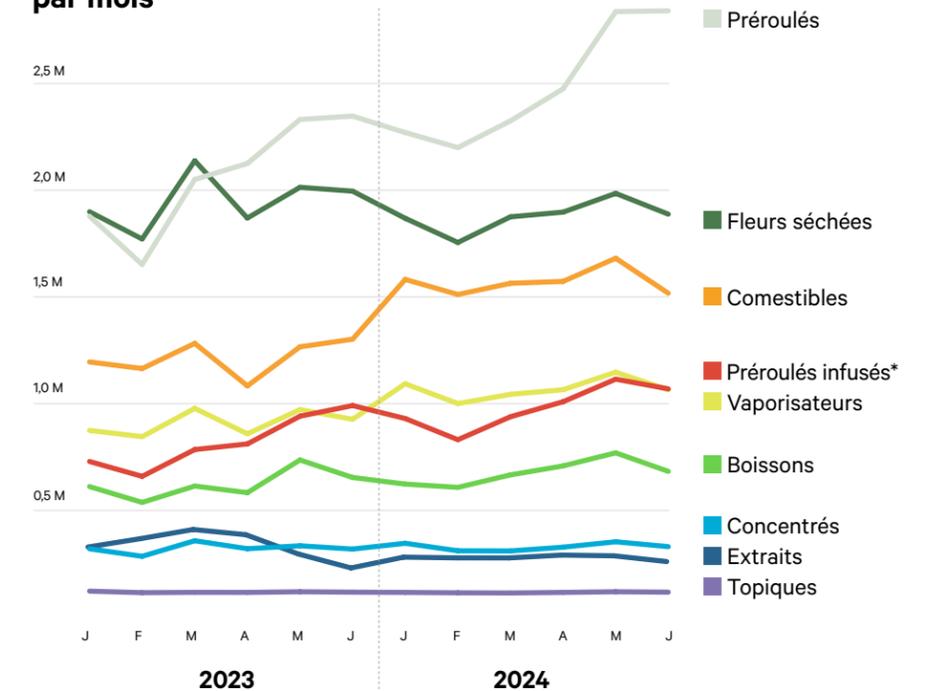
Nombre moyen de livraisons aux magasins par semaine

1 301

Nombre moyen de livraisons quotidiennes aux magasins

187

Unités de produits distribués aux magasins par mois



*Préroulés infusés ajoutés en tant que nouvelle catégorie de produits distincte pour le présent rapport.

Unités de produits expédiés aux magasins de l'Ontario

50 199 845

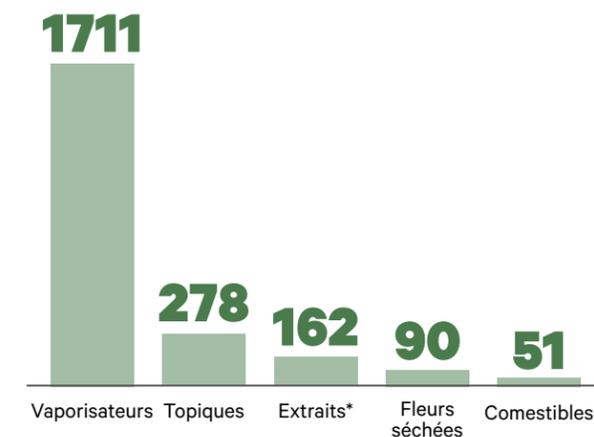
(↑ 44 80 008 unités EGA)

Unités de produits expédiés aux magasins, par région



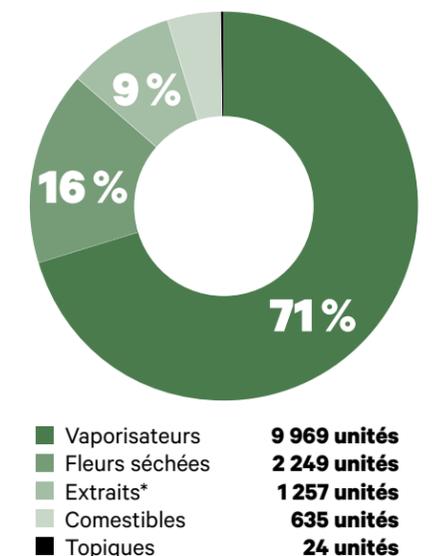
ASSURANCE QUALITÉ DES PRODUITS

Nombre de plaintes par million d'unités (PPMU) et par catégorie



*Inclut les préroulés infusés.

Nombre de plaintes par catégorie de produits



Total des UGS de produits actifs
au 30 juin 2024

4 746

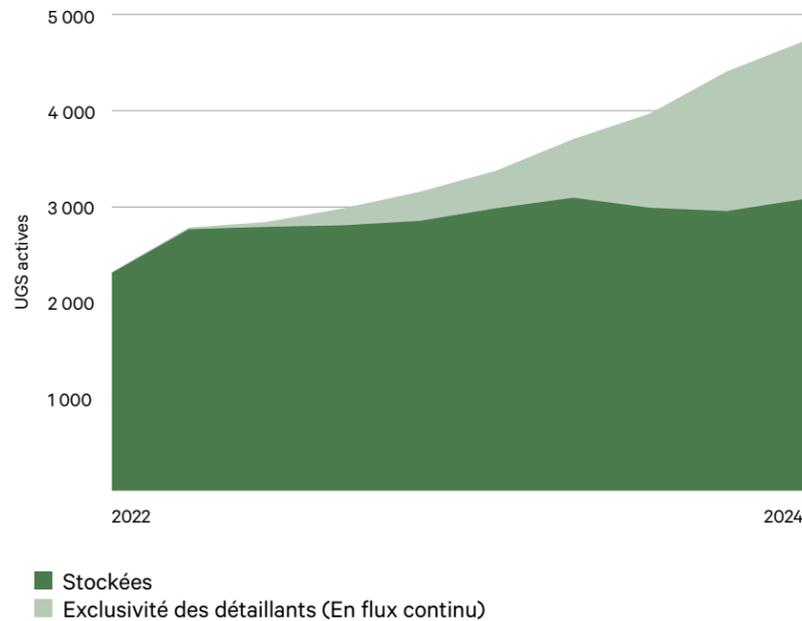
Soit **↑ 19%** de plus que l'année dernière
à la même date

Nombre d'UGS ajoutées et supprimées

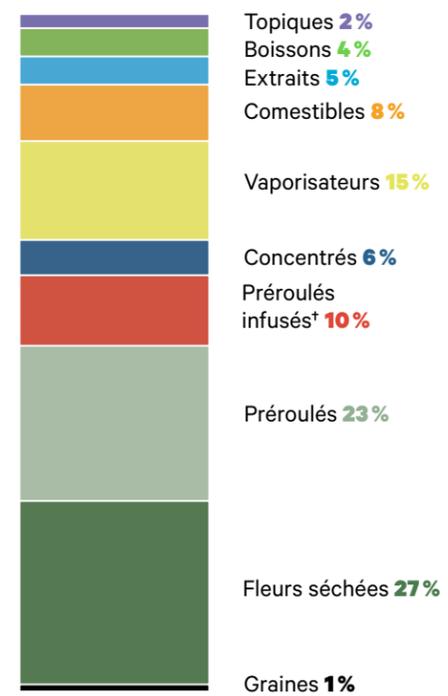
↑ 1 816
nouvelles UGS ajoutées

↓ 1 053
UGS supprimées*

Nombre d'UGS actives ajoutées



UGS actives par
catégorie de produits**



*La plupart des UGS sont supprimées à la demande des Producteurs agréés dans le cadre de leurs processus internes de rationalisation des UGS.

**Valeurs arrondies au nombre entier le plus proche. Les accessoires sont exclus.
*Préroulés infusés ajoutés en tant que nouvelle catégorie de produits distincte pour le présent rapport.



EN MOYENNE, LE PRIX DE GROS PAR GRAMME DE FLEURS SÉCHÉES* EST DE 3,84 \$ EN ONTARIO.

Prix de gros par gramme (fleurs séchées), par format

	2023	2024	EGA
Préroulés	5,18 \$	4,63 \$	↓ 11%
3,5 g	5,55 \$	5,24 \$	↓ 6%
7 g	3,40 \$	3,56 \$	↑ 5%
14 g	4,01 \$	3,66 \$	↓ 9%
28 g	2,91 \$	2,82 \$	↓ 3%

L'OCS fixe les prix de gros de vente de cannabis autorisé dans les magasins. La classification d'UGS disponibles dans différents niveaux de prix peut entraîner des variations de prix par gramme, selon le format. Ces prix de gros servent également à fixer les prix pour le consommateur final sur OCS.ca. En Ontario, les magasins de vente de cannabis autorisés fixent leurs propres prix. Par conséquent, les prix peuvent varier d'un type de produit à l'autre, d'un magasin à l'autre.

*Prix de gros moyen pondéré par gramme, sans TVH, incluant les fleurs séchées et les préroulés.

CINQ MEILLEURES MARQUES PAR CATÉGORIE EN UNITÉS VENDUES

Fleurs séchées					
Préroulés					
Préroulés infusés					
Vaporisateurs					
Concentrés					
Comestibles					
Boissons					
Huiles					
Capsules					
Topiques					
Graines					

*Ce tableau a été mis à jour avec les données les plus récentes

GLOSSAIRE

Boissons

Disponibles dans une grande variété de formats, les boissons infusées au cannabis comprennent des sodas prêts à boire, des limonades et d'autres boissons aromatisées, des sachets de thé et du chocolat chaud.

Canaux d'achat légaux

Au Canada, les provinces et les territoires sont responsables de l'établissement de leurs propres règles en matière de vente de cannabis et d'emplacement des magasins, entre autres réglementations. En Ontario, le cannabis récréatif autorisé ne peut être acheté que par des adultes âgés de 19 ans ou plus et uniquement dans les magasins agréés de vente de cannabis autorisés par la CAJO et en ligne sur le site OCS.ca. Il est illégal d'acheter du cannabis auprès de sources non autorisées.

Catégorie de produit

Désigne le type de produit du cannabis (par exemple, les fleurs séchées, les vaporisateurs et les comestibles).

Centre de distribution de l'OCS

Entrepôt de 220 000 pieds carrés de l'OCS, exploité par Domain Logistics à Guelph, en Ontario. Il fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et livre partout dans la province.

Comestibles

Les comestibles sont des produits à base de cannabis destinés à être ingérés, c'est-à-dire qu'ils sont consommés de la même manière que des aliments. Les produits comprennent les bonbons mous et durs, le chocolat et les produits de pâtisserie.

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO)

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) délivre des licences aux exploitants de magasins de détail admissibles et réglemente la vente de cannabis dans les magasins de vente de

cannabis autorisés de l'Ontario. Elle établit des normes opérationnelles pour les exploitants de magasins de détail agréés afin qu'ils respectent la *Loi de 2018 sur la licence de cannabis* et ses règlements. Ces normes sont décrites dans le Guide de réglementation de la vente au détail du cannabis de l'AGCO.

Concentrés

Les concentrés sont des formes puissantes de cannabis disponibles dans une variété de formats solides et liquides. Ils sont fabriqués en séparant les ingrédients actifs tels que les cannabinoïdes, les terpènes et les flavonoïdes du matériel végétal, tel que les fleurs, les feuilles et les tiges. Les distillats, le haschisch, le kief, l'ambre du cannabis et la cire en sont des exemples.

En glissement annuel (EGA)

Période définie utilisée pour comparer les résultats séquentiels d'une année à l'autre.

Exclusivité des détaillants (En flux continu)

Le terme « En flux continu » fait référence à un modèle de distribution de l'OCS dans lequel les magasins de cannabis autorisés peuvent commander des produits à partir d'un catalogue élargi d'articles qui ne sont pas stockés dans le centre de distribution de l'OCS. Ces articles sont expédiés du producteur autorisé au centre de distribution de l'OCS, où ils sont emballés et expédiés au détaillant. Les produits en tranfert sont exclusifs aux détaillants et ne sont pas disponibles à l'achat sur OCS.ca.

Extraits

Les extraits de cannabis sont obtenus par séparation (extraction) des principes actifs du cannabis à l'aide de solvants. Après l'extraction, ils peuvent également être combinés à une huile porteuse pour préparer les extraits à l'ingestion. Il s'agit par exemple de produits tels que les capsules, les huiles en bouteille, les capsules molles et les atomiseurs oraux.

Fleurs séchées

Les fleurs séchées sont la matière végétale du cannabis qui a été traitée puis séchée et prête à être fumée ou vapotée. Les exemples incluent la fleur entière et la fleur moulue.

Légalisation du cannabis

La *Loi sur le cannabis* est une loi fédérale entrée en vigueur le 17 octobre 2018, qui légalise l'accès au cannabis récréatif au Canada. La loi régit la production, la distribution, la vente et la possession du cannabis dans tout le Canada et garantit la protection de la santé et de la sécurité publiques.

Magasin de vente de cannabis autorisé

En Ontario, les consommateurs peuvent légalement acheter du cannabis en personne uniquement dans les magasins de vente de cannabis autorisés par la CAJO. Les magasins de vente de cannabis autorisés disposent de locaux et peuvent offrir des services de commande en ligne pour livraison ou cueillette sur place. Ces magasins sont identifiables par le sceau provincial de vente au détail noir et blanc affiché à l'extérieur de l'entrée du magasin.

Magasins mis en service

Détenteurs d'une Autorisation de magasin de vente au détail qui se sont engagés auprès de l'OCS et ont terminé le processus d'intégration pour devenir client de l'OCS pour un lieu spécifique. Cela inclut les établissements qui n'ont pas encore ouvert et les comptes créés pour les nouveaux propriétaires d'établissements existants.

Magasins mis hors service

Établissements dont le propriétaire agréé a cessé ses activités et a collaboré avec l'OCS en vue de régler et de fermer son compte. L'établissement peut encore être exploité par un nouveau propriétaire disposant d'un compte OCS distinct.

OCS.ca

Plateforme de commerce électronique en ligne de la province qui fournit des produits de cannabis autorisés aux consommateurs âgés de 19 ans et plus partout en Ontario. OCS.ca donne la priorité à l'éducation du public par le biais d'initiatives telles que le [Cannabis rendu clair](#), qui aide les consommateurs nouveaux ou expérimentés à en apprendre davantage sur le cannabis récréatif et sa consommation responsable.

Plaintes par million d'unités (PPMU)

La PPMU offre à l'OCS un moyen normalisé d'évaluer et de suivre les plaintes reçues pour un produit ou une UGS en particulier, par rapport au nombre d'unités vendues au cours d'une période définie.

Preroulés

Les preroulés sont des joint assemblés et roulés par un Producteur agréé pour être achetés dans un format prêt à la consommation.

Preroulés infusés

Les preroulés infusés sont des joints preroulés qui ont été infusés avec un concentré de cannabis.

Prix de gros

Le montant payé à l'OCS (le vendeur) par un magasin de vente de cannabis autorisé (l'acheteur) pour des marchandises fournies.

Prix par gramme (fleurs séchées)

Représente le prix de gros moyen par gramme de fleurs séchées vendues par l'OCS aux magasins de cannabis autorisés en Ontario. Ce prix ne représente pas le prix de détail moyen des fleurs séchées; les magasins de vente de cannabis autorisés peuvent fixer les prix des produits à leur entière discrétion.

GLOSSAIRE

Producteur agréé

Un Producteur agréé est une organisation autorisée par Santé Canada à exercer des activités liées au cannabis, notamment la culture, la transformation, la recherche et le développement, ainsi que la vente de cannabis à des fins médicales et non médicales. Santé Canada tient à jour une liste complète des [Cultivateurs, transformateurs et vendeurs de cannabis autorisés en vertu de la Loi sur le cannabis](#).

Selon la loi, l'OCS n'achète du cannabis qu'auprès de Producteurs agréés autorisés par Santé Canada à vendre du cannabis pour le marché récréatif légal.

Région

Cinq zones géographiques classées en fonction de leur emplacement, qui forment ensemble la province de l'Ontario : région de l'Est, région du Grand Toronto, région du Nord, région de Toronto et région de l'Ouest.

Chaque région est composée de diverses divisions de recensement telles que définies par Statistique Canada. Par exemple, la région Ouest comprend les divisions de recensement suivantes : Dufferin, Wellington, Hamilton, Niagara, Haldimand-Norfolk, Brant, Waterloo, Perth, Oxford, Elgin, Chatham-Kent, Essex, Lambton, Middlesex, Huron, Bruce, Grey et Manitoulin.

RGT

La région du Grand Toronto (RGT) fait référence aux divisions de recensement suivantes, hormis celle de Toronto : Durham, York, Peel et Halton.

Sceau provincial de vente au détail

Les magasins de vente de cannabis autorisés en Ontario doivent afficher un Sceau provincial de vente au détail à un endroit visible à l'extérieur de l'entrée publique. Le sceau doit mesurer au moins 17 cm de large et 20 cm de long. Cela permet aux consommateurs d'identifier facilement la vitrine d'un détaillant légal. Le Sceau provincial de vente au détail doit



également figurer sur les sites Web de vente au détail des magasins de vente de cannabis autorisés.

Société ontarienne du cannabis (OCS)

La Société ontarienne du cannabis (OCS) est un organisme de la Couronne appartenant exclusivement à la province de l'Ontario qui exploite la plus grande organisation légale et centralisée de vente en gros de cannabis au monde. Elle offre aux adultes ontariens âgés de 19 ans et plus un accès sûr à des produits de cannabis récréatif testés et traçables. L'OCS a pour mission d'offrir une option de recharge compétitive au marché illégal, de promouvoir [une industrie du cannabis socialement responsable](#) et de reverser ses bénéfices à la population de l'Ontario. La mission de l'OCS est de permettre un marché du cannabis dynamique grâce à une expérience client exceptionnelle, fondée sur la sélection, le service et la qualité.

Sous-catégorie de produit

Désigne un type de produit spécifique au sein d'une catégorie de produits (par exemple, la fleur entière et la fleur moulue sont des sous-catégories des fleurs séchées).

Stocké

Stocké est une désignation de l'OCS pour les produits qui sont physiquement stockés et gardés en inventaire au centre de distribution de l'OCS avant d'être vendus. Les articles désignés comme étant en stock sont mis en vente dans les magasins de cannabis autorisés par l'intermédiaire du portail interentreprises de l'OCS et aux adultes de l'Ontario à travers le site OCS.ca.

Topiques

Les topiques sont des produits tels que les lotions et les huiles qui ont été infusés avec des extraits de cannabis et destinés à être appliqués sur la surface externe du corps, y compris les cheveux, la peau et les ongles.

UGS actives

Produits disponibles à la vente dans le catalogue de l'OCS, offert soit par l'inventaire, soit par le biais d'une exécution en flux continu.

Unités

Désigne les produits de cannabis individuels d'un format défini disponibles à la vente. Cette information indique la quantité d'un produit particulier ou d'une UGS en stock, son taux de vente, etc.

Unité de gestion des stocks (UGS)

Une unité de gestion des stocks (UGS) représente un produit (dans ce cas, un produit légal à base de

cannabis) et constitue l'unité de mesure selon laquelle le stock est géré.

Vaporisateurs

Les vaporisateurs sont des appareils utilisés pour vapoter du cannabis. Ces accessoires alimentés par des batteries peuvent être achetés sous la forme de produits jetables tout-en-un ou de cartouches qui s'adaptent aux batteries rechargeables. À l'intérieur des vaporisateurs et des cartouches jetables se trouve le cannabis qui est consommé par vapotage; il s'y présente sous forme liquide, tel qu'un distillat, un extrait à spectre complet ou de la résine vivante.

MÉTHODOLOGIE

La présente publication est un recueil de renseignements sur l'industrie du cannabis autorisé en Ontario du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Les données recueillies auprès de diverses sources donnent un aperçu de l'accès au cannabis autorisé, de l'étendue de la classification, du volume et des ventes, de la recherche sur les consommateurs et d'autres éléments qui permettent au public d'avoir une vue d'ensemble de la santé du secteur du cannabis autorisé de l'Ontario.

Sources

Ventes par catégorie / sous-catégorie (fleurs séchées, préroulés, comestibles/boissons, concentrés, vapes, huiles/ingérables, topiques)

Source: Rapports des détaillants agréés de la CAJO

Tendances régionales des ventes : ventes totales (\$) par région (En glissement annuel)

Source: Rapports des détaillants agréés de la CAJO

Tendances régionales des ventes : volume total des ventes par région (En glissement annuel)

Source: Rapports des détaillants agréés de la CAJO

Tous les autres points de données :

Sources internes multiples



OCS.ca